PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELPHE
MRC DE MÉKINAC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Madame Julie Francoeur directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

QUE :

Lors de la séance régulière tenue le 5 mai 2025, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2025-341 intitulé :

Règlement cernant les ententes relatives aux travaux municipaux

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du règlement ci-haut mentionné au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière pendant les heures d'affaires, au 150, rue Baillargeon à Saint-Adelphe ou par courriel au st-adelphe@regionmekinac.com ou via le site internet de la Municipalité.

Avis de motion donné le 15 avril 2025
Adoption du projet de règlement le 15 avril 2025
Adoption du règlement le 5 mai 2025

Donné à saint-Adelphe, ce 6e jour de mai 2025.

Julie Francoeur
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché le présent avis aux deux endroits désignés par le conseil municipal, entre 12h00 et 16h30 de l'après-midi, le 6 mai 2025.

EN FOI DE QUOI, j'émets ce certificat ce 6e jour de mai 2025.

Julie Francoeur
Directrice générale et greffière-trésorière